
Dons de la société républicaine de la commune d'Eyrieux (Isère) d'effets pour les défenseurs de la patrie et de 2000 livres pour l'achat de drap pour faire des pantalons et des souliers, lors de la séance du 10 germinal an II (30 mars 1794)

Citer ce document / Cite this document :

Dons de la société républicaine de la commune d'Eyrieux (Isère) d'effets pour les défenseurs de la patrie et de 2000 livres pour l'achat de drap pour faire des pantalons et des souliers, lors de la séance du 10 germinal an II (30 mars 1794). In: Tome LXXXVII - Du 1er au 12 germinal An II (21 mars au 1er avril 1794) pp. 589-590;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1968_num_87_1_20911_t1_0589_0000_17

Fichier pdf généré le 23/01/2023

que ne pourra les dérober désormais aux regards pénétrants d'une nation vraiment libre, que l'œil du peuple éclaire toute leur conduite, que son oreille saisit leurs propos les plus secrets, que sa sagesse évente leurs desseins le plus cachés, et que c'est au moment où ils croient l'avoir endormi que sa main redoutable les surprend, les arrête et les frappe.

O vous qui répondez à la confiance de tant de millions d'hommes par l'énergie de vos services, intrépides et généreux Montagnards ! que vos succès et notre dévouement vous encouragent de plus en plus dans le poste pénible, mais glorieux, où nos vœux et les besoins de la patrie vous retiennent. Nous ne souffrirons pas que d'autres mains achèvent votre ouvrage. Portez à toute sa hauteur l'éternel édifice de la liberté française, et, tandis que du sommet de cet inébranlable rocher vous écraserez les traîtres et les tyrans, et propagerez le règne de la vertu, nous serons à ses pieds pour vous défendre et préparer les couronnes civiques que la reconnaissance nationale doit aux sauveurs de la patrie.

Nous déposons sur son autel une somme de 354 liv. 11 s., dont 48 liv. en numéraire, pour les besoins de ses armées. Cette offrande est faible, mais vous l'accueillerez avec indulgence, car nous sommes pauvres, quoique laborieux (1).

4

La société populaire de Lagny présente deux cavaliers qu'elle a armés à ses frais pour la défense de la République (2).

5

Benoît Flat fait don de son office de notaire (3).

6

La société populaire d'Harfleur; les sans-culottes de la société de Moyaux; l'agent national près le district de Sarreguemines; les citoyens de la commune d'Antony près Paris la société populaire de Givry; la société populaire d'Eyrieux, celle de Clermont, département de la Meuse; la société populaire du Puy; les citoyens de Créteil; la société populaire de Crest; la société populaire de Chatenay-la-Montagne; la municipalité et la société populaire de Maubeuge; la commune d'Arcueil; la commune d'Ailly; la société populaire de la Roche-sur-Seine; la commune de Verneuil, la commune de Vautrincourt; la société populaire de Rieumes, celle de Cannes, font toutes des dons à la patrie pour les frais de la guerre, pour l'équipement et soulagement de nos braves frères d'armes.

- (1) *Mon.*, XX, 109.
 (2) *P.V.*, XXXIV, 272.
 (3) *P.V.*, XXXIV, 272.

La Convention applaudit à ces offrandes, en décrète la mention honorable au procès-verbal, l'insertion au bulletin (1).

a

La Société populaire d'Harfleur observe qu'elle a déposé, le 20 frimaire 884 livres pour l'équipement d'un cavalier. Elle dépose aujourd'hui au district de Montivilliers des chemises, bas, souliers, selles, brides, etc. et 60 liv. en numéraire et assignats (2).

b

La Société populaire des Amis de la liberté, de l'égalité et de la constitution, séante à Moyaux, département du Calvados, offre à la patrie la somme de 670 livres, des chemises et des souliers pour nos frères d'armes (3).

c

Le citoyen Lallemand, agent national près le district de Sarreguemines, a envoyé, de la part de la Société populaire de Puttelange, la somme de 95 liv. 15 s. en assignats. Cette même Société a donné, pour les défenseurs de la patrie, 82 chemises, 35 paires de bas, 18 paires de souliers, des bottes, des guêtres, un chapeau, un habit, une veste, et huit livres et demie de chanvre (4).

d

La Société populaire d'Antony annonce que les citoyens de cette commune s'occupent avec zèle, à la fabrication du salpêtre. Ils ont fait don, pour nos frères d'armes, de 37 chemises, 32 paires de souliers, 29 paires de bas, 2 habits uniformes, 2 mouchoirs, une veste et une culotte, une paire de guêtres, 1 havresac, 2 livres un quart de charpie, 1 paquet de vieux linge (5).

f

La Société républicaine montagnarde de la commune d'Eyrieux, district de Vienne, département de l'Isère, fait don à la patrie, de 500 chemises et 63 paires de bas, et d'environ 2 000 liv. qui ont été employées à l'achat de drap pour faire des pantalons, et en achat de souliers.

Ils ont remis environ 20 000 liv., en espèces d'or et d'argent pour être échangées contre des assignats; elles ont été portées à la caisse du district; leurs cloches, leur argenterie et leur cuivre y sont depuis longtemps.

La Société invite la Convention à rester à son poste, elle ne veut ni paix, ni trêve avec

- (1) *P.V.*, XXXIV, 272.
 (2) *Bⁱⁿ*, 13 germ. (1^{er} suppl^t); *J. Sablier*, n^o 1229.
 (3) *Bⁱⁿ*, 13 germ. (1^{er} suppl^t), et *P.V.*, XXXIV, 291 (Etat des dons).
 (4) *Bⁱⁿ*, 13 germ. (1^{er} suppl^t); *J. Sablier*, n^o 1228; *Débats*, n^o 557, p. 163; *Mon.*, XX, 93. *P.V.*, XXXIV, 291.
 (5) *Bⁱⁿ*, 11 germ. et 13 germ. (1^{er} suppl^t); *M.U.*, XXXVIII, 173; *J. Sablier*, n^o 1228.

les tyrans tant que la liberté ne sera pas consolidée (1).

g

Mandataires du peuple, écrit la Société républicaine de Clermont, département de la Meuse, le peuple vous a délégué sa toute puissance pour affermir sa liberté; il vous a prêté sa massue pour exterminer les conspirateurs et les traîtres : vous avez dignement rempli la mission qu'il vous a confié... La liberté en vous a été menacée; mais, forts de la force du peuple, frappez, et ces insectes éphémères rentrent dans le néant.

Mais si des hommes pervers ont osé se couvrir du masque du républicanisme pour déchirer la république, que les atistocrates, que les modérés ne croyent point nous en imposer par un langage doucereux et perfide; non, le peuple combattra et vaincra ses ennemis, quelques formes qu'ils prennent : tigres ou renards, les peaux dont ils se revêtiront ne nous empêcheront pas de les reconnoître.

Représentans, achevez glorieusement votre carrière. Nous resterons unis aux déclarateurs des droits de l'homme, aux exterminateurs des tyrans. Ne pouvant tous combattre à la fois leurs satellites, nous ne perdons jamais de vue nos frères qui les combattent ; nous leur adressons 1576 chemises, 379 paires de bas, 526 guêtres, 459 paires de souliers, 5 paires de bottes, 50 culottes, 20 pantalons, 52 gilets, 1 bonnet de police, 51 draps de lit, et beaucoup d'autres linges propres aux blessés, aux hôpitaux militaires.

Ces dons ont été faits par les communes ci-après :

Clermont, Aubreville, Auzeville, Autrecourt, Avocourt, Beaulieu, Brabant, Braucourt, Briseaux, Bethincourt, Bethelinville, Dombasle, Esnes, Evres, Froidos, Futeau en Bellefond, Foucaucourt, Fleury, Grandes-Islettes, Heudicourt et Malencourt, Ipécourt, Jouy, Jubecourt, Julvecourt, la Chalade, le Claon, la Voye, Monzville, le comité de surveillance de cette commune, Neuffour, Neuville, Parois, Prez, Senard, Sommaine, Rarecourt, Rampont, Récicourt, Triaucourt, Ville-sur-Couzance, Wally.

Lorsque ces effets seront usés, ajoute la société républicaine de Clermont, notre dernier vêtement est à nos frères d'armes, et s'ils succombent, nous prendrons leur place, et nous les vengerons, ou nous ne leur survivrons pas (2).

h

La société républicaine du Puy, écrit que les citoyens qui assistent à ses séances, s'occupent à faire de la charpie.

La société en a déjà envoyé 50 livres aux armées : bientôt elle fera un second envoi. Elle ajoute qu'avec une collecte qu'elle a faite, elle a armé et équipé 8 cavaliers jacobins (3).

(1) Bⁱⁿ, 11 germ.; M.U. XXXVIII, 201-202; Débats, (2) M.U., XXXVIII, 173. n° 559, p. 195; J. Sablier, n° 1228; Mon. XX, 107. (3) Bⁱⁿ, 13 germ. (1^{er} suppl^t); C. Eg., n° 590; Mon., XX, 107; M.U., XXXVIII, 171.

k

La société républicaine de Crest écrit que l'impôt forcé d'un milliard a déjà produit 150 mille livres; toutes les contributions de 1792 sont acquittées, les biens des émigrés se vendent avantageusement. Les citoyens lessivent leurs caves, ils en retirent du salpêtre; enfin les dons patriotiques affluent sur le bureau de la société.

Mention honorable (1).

l

La société populaire de Châtenay-la-Montagne a fait don, pour nos frères d'armes, de 64 chemises, 14 paires de bas, des souliers, gibernes et de l'argent (2).

m

[Laurent, repr. à l'A. du Nord, à la Conv.; Maubeuge, 8 germ. II] (3).

« Citoyen président,

Dans mes deux dernières lettres je vous ai expédié des assignats offerts en don patriotique par nos frères d'armes; et je vous ai annoncé du numéraire pour la première occasion. Je remplis ma promesse et vous fais passer en or 24 l. offert par le général Richard, à la division de Clerfontaine; en argent, 103 l. 10 s. de la Société populaire de Maubeuge; en argent, 144 l. 1 s. 6 d. du 3^e B^{on} de la réserve; en or et argent, 39 l. du cⁿ Houdin, commissaire des guerres, pour un total de 310 l. 11 s. 6 d.

De plus, du cⁿ Fressinel, sous-lieut. au 9^e B^{on} ci-dessus, une paire de boucles d'oreilles rondes, en or, une bague d'or à deux cœurs, une paire de boucles de jarretières d'argent à pierres fausses, et une épingle d'argent, plus deux épaulettes en or. Vous voudrez bien en faire mention honorable.

Je joins à ces dons l'état des bataillons de la division de Maubeuge, qui font la remise d'une partie de leur viande, état signé par l'adjudant général Hacquin. De pareils sacrifices réclament trop l'insertion au bulletin, pour que je vous la recommande. S. et F. »

LAURENT.

P.S. Je réclame de nouveau la mention honorable des deux louis en or que j'ay envoyés à la Convention, de la part de la municipalité et de la Société populaire de Maubeuge.

Renvoyé au Comité de salut public.

n

Les autorités constituées, la société populaire d'Arcueil, district de l'Égalité, département de Paris, ont déposé 131 liv. 10 sols en assignats, et 19 liv. 4 s. en numéraire (4).

(1) J. Sablier, n° 1228; M.U., XXXVIII, 171.

(2) Bⁱⁿ, 13 germ. (1^{er} suppl^t).

(3) C 297, pl. 1020, p. 1. J. Sablier, n° 1228; P.V., XXXIV, 290. Voir ci-dessus, 9 germ., n° 31 et 74. Mention dans AULARD. Recueil des Actes..., XII, 239.

(4) P.V., XXXIV, 291; Bⁱⁿ, 13 germ. (1^{er} suppl^t).